

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 42 (2005)
Heft: 1662

Rubrik: Editio

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les grandes manœuvres

On se souvient des débats animés au sujet de la libéralisation du marché de l'électricité. La loi qui en précisait les contours fut rejetée en votation populaire en septembre 2002. Discuté actuellement au Parlement, un nouveau projet suscite à nouveau la controverse entre partisans d'une ouverture du marché, sur le modèle européen, et défenseurs d'un service public en position de monopole. S'appuyant sur le droit des cartels, le Tribunal fédéral a donné le feu vert à la libéralisation. Mais certains cantons - notamment Vaud et Fribourg - tentent de protéger leur monopole par voie légale.

Dans le même temps se déroulent de grandes manœuvres qui ne soulèvent guère d'émotion, alors même qu'elles vont profondément transformer le paysage électrique en Suisse. La vente d'ATEL (Société électrique Aare-Tessin), propriété d'UBS, au groupe romand Energie Ouest Suisse (17,2%), au géant français EDF (25%) et à quelques petits électriciens helvétiques (40%) permet la constitution d'un puissant acteur dans l'ouest du

pays. Lui répond le groupe Axpo, propriété des cantons de l'est du pays et de Suisse centrale. Assez loin derrière on trouve les Forces motrices bernoises (FMB), propriété du canton de Berne et de l'Allemand E.On. Sans oublier les entreprises électriques des villes suisses qui collaborent sous le sigle Swisspower.

UBS prétend avoir ainsi favorisé une solution industrielle à dominante helvétique. Cette affirmation n'est qu'arithmétiquement correcte. Car la logique industrielle parlait en faveur d'un groupe occidental de dimension européenne avec Atel, EOS et les FMB. Le projet a échoué à cause de l'opposition d'EDF, forte d'un droit de préemption et qui sort grand vainqueur de ces manœuvres. Le géant français s'est opposé à toute solution dont il aurait été absent et surtout a empêché son concurrent allemand E.On. de mettre la main sur Atel par le biais des FMB; il renforce à bon compte sa position en Suisse, lorgnant en particulier sur l'énergie de pointe. Quand à la majorité helvétique, les intérêts de ses membres sont par trop divergents pour qu'elle puisse prétendre à la direction stratégique du groupe.

La nouvelle entreprise sera presque entièrement contrôlée par des collectivités publiques. Paradoxalement, les cantons parties prenantes à Atel, en particulier par le biais d'EOS, qui tentaient de sauvegarder leur monopole électrique et voyaient d'un mauvais œil le projet fédéral de libéralisation, deviennent eux-mêmes des acteurs de cette libéralisation et même prennent pied sur des marchés étrangers. Autre paradoxe, les cantons romands plutôt allergiques à l'énergie nucléaire se trouvent liés au leader mondial de cette énergie, EDF. Dans une prochaine étape, il ne serait guère étonnant d'observer un regroupement des installations de production et des réseaux de distribution des différents actionnaires d'Atel.

jd

Edito

Opacité coupable

Les yeux bandés de la justice symbolisent l'impartialité dont doit faire preuve ce pouvoir. Par contre lorsque le pouvoir politique méconnaît ou ignore délibérément les faits, c'est un aveuglement qui bafoue les règles démocratiques. Double illustration.

Un ingénieur vaudois, spécialiste de la gestion de fortune, dénonce la gestion émotionnelle des caisses de pensions (Le Temps, 4 octobre 2005). L'amateurisme des gestionnaires de la prévoyance professionnelle a conduit à surpondérer les actifs à risques - les actions - et à négliger la constitution de réserves en cas de coup dur. Puis, effrayés par la chute brutale de la bourse, les politiques ont abaissé exagérément le taux d'intérêt minimum légal que doivent dégager les caisses. Et ils s'apprêtent à réduire le taux de conversion - soit le pourcentage des avoirs constitués durant la vie active distribué annuellement à la retraite - pour cause d'espérance de vie accrue. Surexposition aux risques comme excès de prudence coûte cher aux assurés, un véritable vol n'hésite pas à affirmer l'ingénieur vaudois. Des variations minimales du rendement d'un capital qui dépasse les 500 milliards de francs représentent des sommes colossales. Et à terme, c'est la crédibilité du deuxième pilier qui est en jeu, un élément essentiel de la sécurité sociale.

Une nouvelle fois le bien-fondé du montant de la hausse des primes de l'assurance maladie suscite la contestation. Des magistrats cantonaux s'étonnent du fait que cette hausse dépasse celle des coûts de la santé; ils mettent en question la politique des réserves pratiquées par les caisses et l'absence de transparence dans la comptabilité des assurances. Et ni l'agressivité ni les pirouettes de Pascal Couchepin lors de l'émission TV Infrarouge n'ont convaincu les téléspectateurs du sérieux du contrôle fédéral en la matière. Dans ce dossier également, c'est tout un pan de la politique sociale et la situation financière de très nombreuses familles qui sont en jeu.

Ces deux exemples illustrent l'opacité présidant à la gestion politique de domaines qui touchent concrètement une large majorité de la population. Une opacité d'autant moins acceptable qu'elle peut profiter à des intérêts très bien organisés. Ces exemples mettent aussi en évidence le peu de fiabilité des données sur lesquelles reposent des décisions portant sur des centaines de milliards. Il est temps de confier l'établissement des faits à des instances indépendantes à la fois de l'administration et de ces intérêts.

jd

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
François Chérix (fc)
Jean-Daniel Delley (jd)
Alex Dépraz (ad)
Carole Faes (cf)
André Gavillet (ag)
Yvette Jaggi (yj)
Aude Weber

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 5863, 1002 Lausanne
Téléphone: 021 312 69 10

E-mail:
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch